



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE SUR MER**

Séance du 28 septembre 2023 à 14H

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 28 septembre 2023 à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 22 septembre 2023 de Madame la Présidente, Sylvie de GAETANO.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - représentés : 0 - Absents : 2 - Quorum : 8

Étaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente -
Mme Dominique VIGNESOULT - M Didier QUENOUILLE - M Stéphane SABATHIER -
M Lionel BOTTIN - M Jean-Eudes D'ACHON - M Claude BARSOTTI - M Guy de la BROUSSE -
Mme Evelyne WACOGNE - M Pascal BULTEZ - Mme Marie BONHOMME - M Adrien KERSEBET -
VEGEAIS

Étaient excusés :

Mme Sophie MOITIE - Mme Danielle PEGOT- CAPELLE

Secrétaire de séance :

M Christophe DESCHEPPER

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Procès-verbal du conseil d'administration du 29 juin 2023

Présentation du rapport d'audit financier du CCAS - KPMG

DELIBERATIONS

1. Décision Modificative n°1 2023 – Budget Annexe Résidence autonomie et Aide à domicile,
2. Adoption de la norme comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2024,
3. Fixation du montant de la prime de fin d'année allouée aux agents du CCAS,
4. Autorisation de signer le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) relatif à la résidence autonomie « La Roseraie » avec le Conseil départemental,
5. Autorisation de signer une convention relative à l'accompagnement social des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) 2023,
6. Mise à jour du règlement intérieur du service mobilité

Informations

Informations sur les décisions prises par la Présidente – contrats de louage,

Information sur les décisions prises par la Présidente – aides sociales 2^{ème} trimestre 2023

SEANCE – POINTS – VOTES ET DISCUSSIONS

<p>Procès-verbal Adopté à l'unanimité</p>	<p>Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 juin 2023</p>
<p>Présentation du rapport d'audit financier du CCAS</p>	<p>Mme Perret du cabinet KPMG présente l'audit financier réalisé avec une rétrospective sur la période de 2018 à 2021 pour le budget principal ainsi que le budget annexe analysant les coûts par service et développe également les hypothèses de prospective sur la période 2023 à 2026. Elle explique qu'à terme il faudrait que la subvention de la Ville soit la variable d'ajustement (environ 930 000 € pour les 2 budgets) pour atteindre un fonds de roulement couvrant trois mois de charges de fonctionnement du budget principal.</p> <p>Elle explique les coûts par service qui restent conséquents pour le restaurant, dorénavant fermé et pour le service d'aide à domicile. Ce service est déficitaire notamment en raison des coûts liés à la maladie.</p> <p>S'ensuit un débat entre les administrateurs car il est dénoté un certain nombre d'arrêts maladie au CCAS dans plusieurs services. Mme la Présidente explique que différents audits ont été réalisés : audit sur les risques psycho-sociaux, audit organisationnel en cours pour étudier les causes et revoir la base organisationnelle. Mme la Présidente souligne l'engagement des agents qui se remplacent. M Bottin s'interroge sur cette situation.</p> <p>Mme la Présidente et Mme Guillon montrent l'intérêt et le besoin ce service d'aide à domicile. Toutefois, il est souligné que les charges des services d'aide à domicile augmentent et le Département qui finance l'aide à domicile au travers de l'APA, limite le coût horaire de cette prestation, ce qui ne reflète plus la réalité des coûts. Au niveau du Département, les Maires vont agir en évoquant ce point et cette difficulté au niveau national.</p>
<p>2023.43 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Décision Modificative n°1 2023 – Budget Annexe Résidence autonomie et Aide à domicile afin d'ajuster en fonctionnement et en investissement les crédits nécessaires.</p>
<p>2023.44 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Adoption de la norme comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2024</p>
<p>2023.45 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Fixation du montant de la prime de fin d'année allouée aux agents du CCAS</p>
<p>2023.46 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Autorisation de signer le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) relatif à la résidence autonomie « La Roseraie » avec le Conseil départemental</p>
<p>2023.47 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Autorisation de signer une convention relative à l'accompagnement social des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) 2023</p>

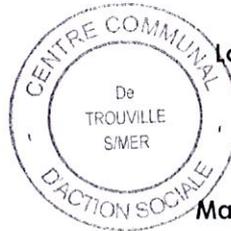
	Madame la Présidente souligne que la convention concerne désormais l'accompagnement de 15 bénéficiaires du RSA au lieu de 20. Le coût de subventionnement ne sera toutefois pas diminué.
2023.48 Adopté à l'unanimité	Mise à jour du règlement intérieur du service mobilité
	Information sur les décisions prises par la Présidente – contrats de louage
	Information sur les décisions prises par la Présidente – aides sociales 2 ^{ème} trimestre 2023
Fin de séance 15H 30	

Pour extrait certifié conforme



La Présidente,

Sylvie de Gaetano
Sylvie de GAETANO



La secrétaire

Martine Guillon

Martine GUILLON

Publié sous forme électronique sur le site internet de la commune WWW.trouville.fr le :

Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à disposition du public

ANNEXE

EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS